



CENTRE DE FORMATION TYCO ELECTRONICS SIMEL S.A.S. ACTIVITE DE CERTIFICATION



ACCREDITATION N°4-0050

PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR



TE Connectivity, par son entité juridique Tyco Electronics Simel S.A.S. situé 1 rue Paul Martin – 21220 à GEVREY-CHAMBERTIN a un centre de formation déclaré auprès de la DIRECCTE sous le n° 26.21.01878.21 et certifié QUALIOPI ; ainsi qu'une accréditation COFRAC n° 4-0050 (portée disponible sur www.cofrac.fr) pour son activité de certification.



Cette prestation peut être réalisée dans nos locaux de Gevrey-Chambertin ou sur votre site (nous consulter)

Vous pouvez nous contacter par :

- L'intermédiaire de nos ingénieurs commerciaux responsables de votre secteur
- Directement au centre :
 - Téléphone au 03 80 58 32 15
 - Télécopie au 03 80 58 32 88
 - Courrier électronique : centredeformation@te.com
 - Site internet : <http://www.te.com/centre-de-formation>

1 – POLITIQUE QUALITE ET IMPARTIALITE

Le groupe TE Connectivity a une stratégie de développement basée sur la satisfaction des besoins de nos clients.

Elle se caractérise par :

- La fourniture de prestations conformes à leur attente
- Un soutien pédagogique adapté aux clients et aux besoins du marché.

Tyco Electronics Simel S.A.S., filiale du groupe TE Connectivity, a depuis plusieurs années créé un Centre de Formation destiné dans un premier temps à familiariser les employés de nos clients à l'utilisation de nos produits, une bonne installation étant un élément de la bonne réputation des produits et un gage de fiabilité du réseau géré par le client ; le Centre de Formation a dans un deuxième temps, proposé des stages à l'installation d'accessoires de raccordement de réseaux souterrains de toutes marques en lien avec les besoins Enedis

A la demande du marché, dans le but d'améliorer le professionnalisme et de fiabiliser le réseau de distribution électrique, nous avons décidé de développer une activité de certification de personnes selon le référentiel basé sur la PRDE G 5-2.01 et PRDE G 5-2.02 d'Enedis. Pour ce faire, nous sommes accrédités par le COFRAC selon la norme NF EN ISO CEI 17024 sous le numéro 40050 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Dans ce cadre, je m'engage, avec le responsable du centre de formation et son équipe :

- Traiter tous les demandeurs et candidats sur un strict plan d'équité, quelle que soit leur entreprise d'appartenance.
- Proposer l'ensemble des marques d'accessoiristes présents sur le marché lors de évaluations de compétence des candidats
- Evaluer périodiquement la qualification des examinateurs et des formateurs et leur apporter les formations complémentaires éventuellement nécessaires
- Agir en totale transparence vis-à-vis du Comité Directeur.
- Sensibiliser tous les candidats et personnels du CDF aux mesures de sécurité et à la protection de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs je m'appuie sur le responsable du centre de formation et sur le système de management QHSE en vigueur sur le site de Gevrey Chambertin.

Je délègue au responsable du centre de formation le pouvoir de décision en matière de :

- Evaluation, certification et surveillance, telles que définies dans la norme NF EN ISO / CEI 17024 et le dispositif particulier PRDE G 5-2.01 et PRDE G 5-2.02 d'Enedis
- Mise en œuvre du processus de certification.

Enfin, je m'engage à affecter les ressources nécessaires pour la réussite de notre démarche.

Gevrey-Chambertin, le 07mai 2025



M. Wawrzynosek
Sr. Manager Professional Services EMEA

2 – PARCOURS

Pour s'assurer de la qualité de la confection des accessoires des réseaux souterrains et aéro-souterrains HTA et BT, qui conditionnent en grande partie la fiabilité des réseaux, Enedis impose que ses monteurs et ceux de ses entreprises prestataires soient soumis à une procédure de qualification.

La qualification est accordée nominativement, par l'employeur après certification des monteurs par un Organisme de Certification, accrédité selon la norme ISO CEI 17024 par le COFRAC (Portée disponible sur www.cofrac.fr).

La certification est donc un diplôme professionnel pour les monteurs en canalisation souterraine.

Ce diplôme se traduit par une carte professionnelle que le monteur porte sur lui en permanence. Il peut faire l'objet d'un contrôle par un agent Enedis

1.1 1 – Basse tension (BT) :

OBJECTIF CERTIFICATION	NIVEAU INITIAL DU MONTEUR	FORMATION	DURÉE	EXAMEN*		
				REF	DURÉE	TOTAL
A.BT.IS (Accessoires Basse Tension, câbles isolation synthétique)	Débutant	B1 + F1	3,5 jours	C1	0,5 jour	4 jours
	Aide-monteur	F1	2,5 jours	C1	0,5 jour	3 jours
	Qualification périmée depuis plus d'un an	R1	1 jour	C1	0,5 jour	1,5 jours
	Qualification périmée depuis moins d'un an	R1 (option)	1 jour	C1	0,5 jour	1,5 jours
A.BT.IS/P (Accessoires Basse Tension, câbles isolations synthétique & papier)	Débutant	B1 + F1 (a) + F2	6 jours	C2	0,5 jour	6,5 jours
	Aide-monteur	F1 (a) + F2	5 jours	C2	0,5 jour	5,5 jours
	Qualification A.BT.IS valide	F2	2,5 jours	C2	0,5 jour	3 jours
	Qualification périmée depuis plus d'un an	R2	1,5 jours	C2	0,5 jour	2 jours
	Qualification périmée depuis moins d'un an	R2 (option)	1,5 jours	C2	0,5 jour	2 jours

1.2 2 – Moyenne tension (HTA) :

OBJECTIF CERTIFICATION	NIVEAU INITIAL DU MONTEUR	FORMATION	DURÉE	EXAMEN*		
				REF	DURÉE	TOTAL
A.HTA.IS (Accessoires Haute Tension HTA, câbles isolation synthétique)	Débutant	B2 + F3	4 jours	C3	0,5 jour	4,5 jours
	Aide-monteur	F3	3 jours	C3	0,5 jour	3,5 jours
	Qualification périmée depuis plus d'un an	R3	1,5 jours	C3	0,5 jour	2 jours
	Qualification périmée depuis moins d'un an	R3 (option)	1,5 jours	C3	0,5 jour	2 jours
A.HTA.IS/P (Accessoires Haute Tension HTA, câbles isolations synthétique & papier)	Débutant	B2 + F3 (b) + F4	7 jours	C4	1 jour	8 jours
	Aide-monteur	F3 (b) + F4	6 jours	C4	1 jour	7 jours
	Qualification A.HTA.IS valide	F4	3 jours	C4	1 jour	4 jours
	Qualification périmée depuis plus d'un an	R4	2 jours	C4	1 jour	3 jours
	Qualification périmée depuis moins d'un an	R4 (option)	2 jours	C4	1 jour	3 jours
A.L.HTA.IS (Accessoires HTA limités aux extrémités, câbles isolation synthétique)	Débutant	B2 + F5	3 jours	C5	0,5 jour	3,5 jours
	Aide-monteur	F5	2 jours	C5	0,5 jour	2,5 jours
	Qualification périmée depuis plus d'un an	F5	2 jours	C5	0,5 jour	2,5 jours
	Qualification périmée depuis moins d'un an	F5 (option)	2 jours	C5	0,5 jour	2,5 jours

(a): Un délai de 3 mois pour acquisition d'expérience est préconisé entre les modules F1 et F2

(b): Un délai de 3 mois pour acquisition d'expérience est préconisé entre les modules F3 et F4

FORMATION

B1: Module de base de mise à niveau, préalable au module F1
B2: Module de base de mise à niveau, préalable au module F3
F1: Formation accessoires BT IS (F.A.BT.IS)
F2: Formation accessoires BT IS/P (F.A.BT.IS/P)
F3: Formation accessoires HTA IS (F.A.HTA.IS)
F4: Formation accessoires HTA IS/P (F.A.HTA.IS/P)
F5: Formation limités accessoires HTA IS (F.A.L.HTA.IS)
R1: Recyclage accessoires BT IS (F.A.BT.IS)
R2: Recyclage accessoires BT IS/P (F.A.BT.IS/P)
R3: Recyclage accessoires HTA IS (F.A.HTA.IS)
R4: Recyclage accessoires HTA IS/P (F.A.HTA.IS/P)

DÉROULÉ DE L'EXAMEN

C1 (A.BT.IS): QCM 30min + Pratique 2h40
C2 (A.BT.IS/P): QCM 40min + Pratique 3h10
C3 (A.HTA.IS): QCM 35min + Pratique 3h00
C4 (A.HTA.IS/P): QCM 50min + Pratique 5h30
C5 (A.L.HTA.IS): QCM 30min + Pratique 2h30

1.3 3 – Prérequis d'inscription

Lors de l'inscription auprès d'un organisme de certification, celui-ci exigera, pour permettre l'accès à cette évaluation, un engagement écrit de l'employeur et du candidat sur les prérequis nécessaires, ainsi qu'un engagement du candidat et du certifié. Il ne sera pas accepté aux épreuves sans ces documents complétés et signés. Les couts des prestations sont communiqués au moment de l'inscription, après avoir vérifié avec l'employeur que la certification visée correspond bien à son besoin.

Cas 1 : pour toute nouvelle demande de qualification sur l'un des domaines (le candidat n'ayant jamais été qualifié)

- être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines,
- avoir suivi une formation initiale dans le domaine concerné pour l'évaluation,
- être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.

Cas 2 : pour toute demande de qualification sur l'un des domaines (le candidat ayant déjà été qualifié sur le domaine) mais la validité de sa qualification ayant été dépassée, et se situant dans une des positions suivantes lors de la demande

Cas 2.1 : fin de validité inférieure à un an

- être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines,
- photocopie de la carte de qualification émise par l'organisme de certification (mentionnant la date de fin de validité),
- être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.

Cas 2.2 : fin de validité supérieure à un an

- être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines.
- avant l'évaluation, suivre une formation de recyclage dans le domaine concerné,
- fournir photocopie de la carte de qualification émise par l'organisme de certification (mentionnant la date de fin de validité).
- être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.

Dans tous les cas, le stagiaire ou candidat s'engage à respecter les règles de sécurité collectives et à porter les équipements de protection individuels (chaussures, lunettes ou casque, manches longues, ...) afin d'assurer sa sécurité et celle des autres stagiaires ou candidats.

3 - REFERENTIEL D'EVALUATION

Un comité technique inter-organismes de certification des monteuses a été constitué et placé sous la responsabilité du Pôle Réseau de la Direction Technique d'Enedis, afin de définir un cadre de cohérence et d'harmoniser les modalités d'évaluation, en créant un référentiel d'évaluation commun. Chaque organisme de certification doit respecter ce référentiel dans ses épreuves d'évaluation. La Direction Technique d'Enedis signale au Comité technique inter-organismes toute évolution à apporter à ce référentiel.

3.1 - Réalisation de l'évaluation

L'évaluation consiste en deux épreuves, l'une théorique, l'autre pratique. Elles permettent d'apprécier les connaissances théoriques et les aptitudes des candidats dans un ou plusieurs des cinq domaines d'intervention de confection d'accessoires suivants

En toute occasion, les candidats s'engagent à porter des équipements de protection individuels (chaussures, lunettes, manches longues...) afin d'assurer leur sécurité et celle des autres candidats.

- pour câbles BT à isolation synthétique (Questionnaire théorique à choix multiples + DDI 240/35),

QCM Théorique



+

Epreuve pratique



- pour câbles BT à isolation synthétique et papier imprégné (QCM + DDI CPI 240/35),

QCM Théorique



+

Epreuve pratique



- pour câbles HTA à isolation synthétique (QCM + CSE 250A RSM + JUP RF RSM),

QCM Théorique



+

Epreuves pratiques



+



- pour câbles HTA à isolation synthétique et papier imprégné (QCM + JTR3 RSM),

QCM Théorique



+

Epreuve pratique



- pour câbles HTA à isolation synthétique limité aux extrémités (terminaisons) (QCM + CSD 250 A RSM+ EUEP RSM.

QCM Théorique



Epreuves pratiques



3.2 - Décision

A l'issue des épreuves d'évaluation, et dans un délai de 8 semaines maximum, l'organisme de certification émet un avis sur les résultats du candidat.

Avis favorable : le candidat est certifié. L'organisme certificateur émet alors une carte de qualification qu'il transmet à l'employeur pour signature et remise au monteur

Avis défavorable : l'organisme certificateur précise si le résultat est négatif ou restrictif.

Avant présentation à une nouvelle épreuve de certification, il recommande alors la réalisation d'une mise à niveau

- en cas de résultat négatif : par une formation initiale,
- en cas de résultat restrictif pratique : par un recyclage.

En cas de résultat restrictif théorique, une épreuve de rattrapage théorique est proposée aux monteurs ayant échoué à la seule partie théorique des évaluations. Le succès à cette épreuve, combiné aux résultats satisfaisants de la partie pratique de l'évaluation initiale, permet l'obtention du certificat. Cette épreuve devra être effectuée dans un délai maximum de 6 mois suite à la première évaluation. Dans le cas contraire, le candidat devra repasser une évaluation complète.

En cas de désaccord avec la décision de l'organisme certificateur, vous avez la possibilité de faire appel de cette décision dans les deux semaines qui suivent, en précisant vos motivations et en nous retournant la fiche d'appréciation à l'examen. Les personnes en charge du traitement de votre appel seront différentes de celles intervenues dans le comité de certification.

3.3 - Délivrance de la carte de qualification

Une fois qu'un candidat est certifié son employeur doit signer la carte de qualification transmise par l'organisme certificateur et la remettre au monteur. Il est alors autorisé à confectionner des accessoires sur les réseaux de distribution publique dans le(s) domaine(s) certifié(s).

Cette carte est strictement personnelle et attachée à l'employeur de l'entreprise émettrice. Elle précise le(s) domaine(s) d'intervention pour lequel le monteur est qualifié. Elle est valable 2 ans maximum.

En cas de changement d'entreprise, le nouvel employeur du monteur devra, s'il en a le besoin, demander l'envoi, par l'organisme certificateur, d'une nouvelle carte de qualification pour la durée restante du certificat.

3.4 - Prorogation et suivi

Les organismes de certification doivent s'assurer que les monteurs qualifiés maintiennent leurs compétences dans le(s) domaine(s) d'intervention certifié(s).

Le certifié s'engage à informer sans délai le centre de formation TE Connectivity des éléments qui peuvent affecter sa capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification.

Deux modalités de suivi sont obligatoires dans le dispositif de qualification des monteurs.

- Suivi de la quantité (mesure de la pratique du monteur)

Le nombre minimal d'accessoires à confectionner par un monteur pour proroger sa certification pour une famille d'accessoires donnés est d'au moins 24 accessoires de cette famille pendant les 2 premières années

Au bout de ces 2 ans, l'organisme certificateur recueille les preuves du maintien du professionnalisme du monteur.

Si le nombre de montages réalisés est insuffisant : une nouvelle certification est nécessaire pour que l'employeur puisse qualifier à nouveau le monteur. Dans ce cas, le monteur a l'interdiction d'intervenir sur le réseau public d'Enedis tant qu'il n'a pas de nouvelle qualification.

Si le nombre de montages réalisés est suffisant : l'organisme décide de la prorogation, pour 3 années supplémentaires, de la certification, Il émet alors une nouvelle carte de qualification qu'il transmet à l'employeur pour signature et remise au monteur.

Dans ce cas, à l'issue des 5 années écoulées depuis la date de la certification initiale, une nouvelle certification doit être obligatoirement réalisée.

- Suivi de la qualité

La certification peut être suspendue ou retirée par l'organisme certificateur en cas de non-respect, par le monteur, des règles du dispositif de qualification ou en cas de réclamation d'une unité Enedis.

Dans ce cas, la carte de qualification doit être retournée à l'organisme de certification par l'employeur du monteur, à titre provisoire ou définitif. Le certificat ainsi que la copie remise à l'employeur doivent également être retournés respectivement par le monteur certifié et par son employeur à l'organisme de certification.

Tout monteur qui aura fait l'objet d'un retrait de carte de qualification devra suivre un stage de recyclage avant de pouvoir prétendre être présenté à nouveau par son employeur à une nouvelle épreuve de certification.

Les personnes bénéficiant d'un certificat en cours de validité de la part d'un organisme de certification dont l'accréditation a été retirée ou qui a cessé cette activité, peuvent continuer à exercer leurs activités jusqu'à fin de certificat. Il n'y aura pas de transfert vers un autre organisme pour prorogation. Les candidats devront repasser un nouvel examen à la fin de la validité du certificat.

Comme pour la certification initiale, vous pouvez faire appel de cette décision dans les deux semaines qui suivent la date de décision. Cependant, le monteur sera toujours en suspension de sa qualification et ne devra pas intervenir sur le réseau public pendant le temps d'instruction de sa requête.

3.5 - Contrôle

Le contrôle est effectué en deux temps :

- Le contrôle à priori permet de vérifier que le processus de qualification est respecté.
- Le contrôle à posteriori, fondé sur des faits observables, permet de juger la pertinence de la qualification sur le terrain.

3.6 - Suspension ou retrait de la carte de qualification

A travers ces différents contrôles, s'il se révélait que les réalisations d'un monteur fassent apparaître un professionnalisme insuffisant, une réclamation devrait être adressée à l'organisme de certification par le responsable habilité de l'Unité Enedis. Dans l'attente d'une décision de l'organisme de certification, le responsable habilité de l'Unité Enedis peut demander à l'employeur du monteur de suspendre l'activité de ce dernier sur le réseau de distribution publique.

Tout monteur qui aura fait l'objet d'un retrait de carte de qualification devra suivre un stage de recyclage avant de pouvoir prétendre être présenté à nouveau par son employeur à une nouvelle épreuve de certification.

4 - TRAÇABILITE DES ACCESSOIRES

La mise en œuvre de la politique de qualification des monteuses s'accompagne de la mise en place de la traçabilité des accessoires réalisés.

Il s'agit de remplir un double objectif

- Détecter tout défaut générique ou ponctuel pouvant porter sur :
 - un type déterminé d'accessoires
 - un lot de fabrication d'accessoires
 - un défaut de montage par un monteur ou un groupe de monteuses donnés ; afin de mettre en place les actions correctrices nécessaires, en particulier le remplacement préventif d'accessoires présentant un risque de défaillance.
- Comptabiliser le nombre et le type d'accessoires réalisés par un monteur afin d'évaluer le maintien de son savoir-faire en vue d'une éventuelle prorogation.

4.1 - Documents

La politique de traçabilité impose de disposer de différentes données relatives à chacun des accessoires

- ses caractéristiques (type, constructeur, lot de fabrication et numéro de repère accessoire) ;
- ses données de montage (date, monteur et localisation géographique).

Ces informations sont collectées grâce à l'utilisation de deux documents de chantier, la fiche de confection d'accessoire et le plan de récolement, ou son équivalent informatique, tandis qu'un numéro repère permet d'identifier l'accessoire avec certitude en cas d'intervention ultérieure (remplacement préventif ou expertise). La localisation peut être complétée par un fichier de géolocalisation GPS.

5 - UTILISATION ABUSIVE DU CERTIFICAT OU LOGO / MARQUE

Les personnes certifiées ne sont pas autorisées à reproduire la marque d'accréditation sur quelque support que ce soit.

Toute utilisation abusive du certificat ou des logos / marques COFRAC et/ou TE Connectivity et de son Centre de Formation portée à sa connaissance fera immédiatement l'objet d'une vérification et, le cas échéant d'un courrier au client et à la personne certifiée, avec copie à Enedis, l'informant de la suspension ou du retrait de la certification et si nécessaire d'une action complémentaire en justice.

5.1 - En cas de fraude

Si l'organisme de certification constate qu'un monteur qui a échoué au test d'évaluation exerce tout de même, il s'engage à prévenir Enedis. L'usage de faux certificats ou de tout autre document émis par le Centre, fera l'objet de poursuite.

6 - ANNEXES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET DE L'EMPLOYEUR A FOURNIR AU CENTRE D'EXAMEN

Je soussigné, NOM..... Prénom

Fonction.....

Atteste que M NOM..... Prénom

- Est capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, d'accessoires et de réglage d'outillages écrites en français.
- Est reconnue apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines
- Est titulaire d'une habilitation électrique :

- BT ☐ niveau :..... (à préciser)- HTA ☐ niveau :..... (à préciser)

- Connaît les points ci-dessous dans le/les domaine(s) concerné(s) :

- Les unités de mesure de courant, d'impédance et de tension, et leurs instruments de mesure
- Technologie des câbles et leurs spécifications
- Les règles de pose des câbles
- Le rôle des composants constituant un accessoire
- Connaissance et maîtrise des outillages pour la préparation des câbles et la confection de l'accessoire

Pour la présentation à la certification de montage en canalisation électrique souterraine selon le référentiel Enedis PRDE G.5.2-01 et G.5.2-02 en vigueur dans le domaine visé ci-dessous :

DOMAINE VISE		
Accessoires BT sur câble à Isolation Synthétique	A.BT.IS	
Accessoires BT sur câble à Isolation Synthétique et Papier	A.BT.IS/P	
Accessoires HTA sur câble à Isolation Synthétique	A.HTA.IS	
Accessoires HTA sur câble à Isolation Synthétique et Papier	A.HTA.IS/P	
Accessoires Limités HTA sur câble à Isolation Synthétique	A.L.HTA.IS	

FORMATIONS SUIVIES (à préciser)

-
-

(Joindre copie des attestations de formation)

QUALIFICATION OBTENUE (en cours ou échue) :**DATE D'ECHEANCE :****ORGANISME CERTIFICATEUR :**

(Joindre copie du certificat si différent de TE Connectivity)

Par ailleurs, en cas de réussite de ce monteur à l'examen, je m'engage à fournir à l'organisme certificateur ses éléments de traçabilité de pose d'accessoires tel que défini par le référentiel PRDE G.5.2-01 et G.5.2-02 en vigueur

Date :

Tampon de la société et signature

Nota : Le candidat doit disposer d'un engagement écrit de l'employeur sur les prérequis précités avant la session d'examen.
Il ne sera pas accepté aux épreuves sans ce document complété et signé.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET DU CERTIFIÉ



Tyco Electronics Simel SAS
1 rue Paul Martin
21220 Gevrey Chambertin, France
N° agrément : 26.21.01878.21

Tel : +33 (0)3 80 58 32 15
Fax : +33 (0)3 80 58 32 88
www.te.com

FICHE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Il est entendu que le centre de formation n'utilisera pas les informations personnelles du signataire à d'autres fins que sa gestion interne et qu'elles seront conservées 10 ans. Les informations personnelles le concernant ne seront pas diffusées en dehors du centre de formation et, le cas échéant, à l'infirmerie du site de Gevrey-Chambertin, référente handicap. Le signataire dispose d'un droit de correction auprès de l'organisme sur simple demande.

Je soussigné(e)

Monsieur / Madame
de la société
Adresse agence :

Né(e) le : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Nom / Prénom / fonction du responsable du candidat	Téléphone (portable)	E-mail

Domaine de l'action de certification :

Session :

du

Comme **candidat**, je m'engage à avoir lu, compris et respecter les termes ci – dessous :

- Avoir suivi une formation initiale et/ou avoir déjà été certifié dans le domaine examiné, savoir travailler en toute sécurité et avoir au minimum un niveau d'habilitation électrique correspondant au domaine pratiqué.
- Être capable de comprendre les notices de préparation de câble, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.
- Analyser les risques pour la sécurité et la santé au travail et porter les EPI nécessaires quand ils sont utiles. Au besoin, accepter de porter les EPI demandés par l'examineur, même en cas de désaccord avec lui, sous peine d'élimination.
- Présenter une pièce d'identité originale au choix du candidat et signer ce présent engagement avant la session d'examen, au risque de ne pas être accepté en examen en cas de refus.
- Conserver et utiliser le numéro de candidature qui m'est remis lors de mon accueil, valable pour les épreuves théoriques et pratiques. Ce numéro ne sera ni modifié, ni échangé sous peine d'annulation des épreuves et d'exclusion.
- Suivre en tout point les instructions formulées par l'examineur, et en particulier, ne pas tricher lors des épreuves, la deuxième remarque étant éliminatoire pour chaque épreuve.
- Disposer d'un droit d'appel sur les résultats obtenus, dont les modalités seront précisées sur demande.
- Déclarer tout handicap qui pourrait impacter négativement les résultats de l'examen. Il est entendu que ces informations ne seront pas retransmises à l'employeur. Cette déclaration est faite, au choix, auprès du responsable du centre de formation, ou auprès de l'infirmerie du site de TE Connectivity à Gevrey-Chambertin, Mme Floriane Clerc (floriane.clerc@te.com ou 03 80 58 32 82)

Besoin particulier du candidat (handicap ...) : Non ☐ Oui ☐ (faire précision sur feuille séparée)

Comme **certifié**, je m'engage à avoir lu, compris et respecter les termes ci – dessous :

- La carte de qualification délivrée est valable 2 ans maximum, prorogeable une fois pour une durée de 3 ans s'il est satisfait aux exigences des référentiels PRDE G.5.2. - 01 et PRDE G.5.2. - 02. Elle est envoyée à l'employeur pour signature qui la remet au certifié. Le certifié doit informer le Centre de Formation de TE Connectivity de tout changement d'adresse ou d'employeur.
- Le certifié doit réaliser au minimum 24 montages (selon le référentiel) dans son domaine de certification au cours des deux premières années de sa nouvelle certification. Il s'engage à transmettre honnêtement toute information nécessaire au Centre de Formation de TE Connectivity.
- Le certifié ne doit faire état de sa certification qu'en rapport avec la portée de la carte octroyée qui reste propriété du Centre de Formation de TE Connectivity. Il ne peut utiliser sa carte d'une façon qui puisse nuire à la réputation du Centre de Formation de TE Connectivity et ne faire aucune déclaration concernant la certification que celui-ci puisse juger trompeuse ou non autorisée. Il doit cesser, dès la suspension ou le retrait de sa certification, de faire état de cette certification en faisant référence au Centre de Formation de TE Connectivity ou à la certification elle-même, et doit retourner toute carte émise. Enfin, il ne doit pas utiliser la carte de façon trompeuse ou susceptible de prêter à confusion. De même ; le certifié n'est pas autorisé à reproduire ou utiliser la marque d'accréditation.
- Le certifié s'engage à respecter toutes les exigences du référentiel de certification et à informer sans délai, le Centre de Formation de TE Connectivity des éléments qui peuvent affecter sa capacité à continuer à les satisfaire.
- Toute utilisation incorrecte ou abusive de la carte fera immédiatement l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un courrier à l'employeur, avec copie à Enedis, l'informant de la suspension ou du retrait de la certification et si nécessaire d'une action complémentaire en justice.

Le signataire reconnaît avoir lu et compris le contenu de cette fiche. Il s'engage à en respecter les termes avant et pendant l'examen, puis durant toute la validité de sa certification.

Date :

Signature :